

Puteaux, le 6 janvier 2021

Promotelec vous souhaite une bonne année sous le signe de la RE 2020

Pour cette nouvelle année, Promotelec reste présente aux côtés des professionnels du bâtiment pour les éclairer sur l'évolution des réglementations à venir, dans le neuf comme dans la rénovation. L'association profite de ce passage en 2021 pour partager sa réflexion sur les arbitrages connus du gouvernement sur la prochaine réglementation environnementale (RE2020).

L'association Promotelec, qui réunit à la fois les acteurs de la filière électrique, du bâtiment et des associations de consommateurs, donnera les clés au cours des prochains mois pour bien comprendre les changements annoncés jusqu'à l'entrée en vigueur du texte, prévue en juillet 2021, et les mettre en application.

Pour rappel, le gouvernement s'est fixé trois grands objectifs avec la RE2020 :

- donner la priorité à la sobriété énergétique ;
- diminuer l'impact carbone de la construction des bâtiments et de leur exploitation ;
- assurer le confort d'été pendant les périodes de fortes chaleurs.

Concernant le recours aux énergies de chauffage, l'énergie retenue doit être la plus décarbonée possible. Ce qui implique le recours à l'électricité avec le chauffage électrique intelligent, le recours à la chaleur renouvelable (pompe à chaleur, biomasse, etc.), et marque la disparition progressive du chauffage utilisant 100 % d'énergies fossiles dans les logements (charbon, fioul et dans une certaine mesure le gaz).

Promotelec, en concertation avec ses membres, rappelle que l'impact du carbone dans le bâtiment, ainsi que le confort des habitants ont toujours été les principaux moteurs de son action. Dès 2008, Promotelec a été le premier acteur à introduire un critère CO₂ dans son référentiel dédié à la rénovation. Ce critère a ensuite été développé en 2017 dans le Label Promotelec Rénovation Responsable avec un garde-fou CO₂, puis en 2019 avec des seuils 2030, 2040 et 2050 compatibles avec la trajectoire de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Depuis 2020, ces mêmes seuils ont été ajoutés au référentiel Habitat Neuf. Promotelec défend également une sobriété énergétique du bâtiment, quelques soient les équipements ou les énergies utilisées, ce qui se traduit par un niveau de performance valorisable Bbio -30%

« Au regard de ces messages, Promotelec ne peut que soutenir la nouvelle réglementation environnementale 2020 (RE2020), car cette réglementation est annoncée comme exigeante sur la notion d'impact carbone, une position que nous défendons déjà dans nos référentiels de certification de bâtiments et dans nos communications depuis fort longtemps » explique Florence Delettre, Directrice générale de Promotelec.

Pour le logement collectif, les seuils d'abord fixés à 14 kgCO₂/an/m² puis à 6 kgCO₂/m²/an en 2024, vont inciter les fabricants à développer des solutions innovantes pour l'exploitation des bâtiments. Il faudra raisonner par bâtiment et non plus par logement, avec des productions collectives qui nécessiteront des systèmes de pilotage performants.

Le renforcement du confort d'été est une nécessité au regard des pics de chaleur de plus en plus fréquents. La prise en compte de ce confort d'été est doublement pertinente, car elle va augmenter le confort de l'occupant, ce que Promotelec a toujours encouragé, mais également intégrer les besoins de froid dans les consommations, afin de limiter ces dernières dans le logement.

Chaque nouvelle réglementation est porteuse d'espoir, mais peut également apporter son lot d'insatisfactions. Si la RE2020 n'échappe pas aux critiques, elle permet de viser juste en favorisant l'évolution du bâtiment neuf vers un modèle bas carbone, en phase avec les enjeux climatiques actuels et futurs. À ce titre, le label d'État, qui sera proposé dans le cadre de cette réglementation, saura garantir la qualité des travaux et le respect des seuils. À nous de répondre présents pour faire en sorte que ce nouveau modèle de bâtiment garantisse le confort et la sécurité de tous dans le logement.

Cette nouvelle année 2021 annonce de nombreux défis pour les filières du bâtiment et électrique, Promotelec sera mobilisée pour faire de cette nouvelle réglementation une réussite et inscrire le bâtiment dans la transition énergétique.

Contact presse :**Aude de Lavergne**aude.delavergne@promotelec.com / 06 81 16 07 07**A propos de Promotelec : pour plus de confort et de bon sens dans l'habitat**

Seul espace dédié aux discussions sur les usages durables, performants et bas carbone de l'électricité, Promotelec est une association d'intérêt général, créée en 1962, qui réunit à la fois les acteurs de l'électricité, du bâtiment, et des associations de consommateurs, et dont le positionnement est axé sur des enjeux de société (sécurité électrique, performance énergétique du bâti, valorisation des matériaux durables et renouvelables, promotion de la domotique et des objets connectés, adaptation des logements au vieillissement de la population et à la dépendance). Promotelec informe et accompagne à la fois les particuliers, les professionnels et les collectivités locales dans la conception et la réalisation de leurs projets d'amélioration de l'habitat, dans le neuf ou l'existant, aussi bien dans le parc public que dans le parc privé. Les membres de Promotelec : ANAH, CAPEB, CINOV, EDF, ENEDIS, FAMILLES DE FRANCE, FDME, FEDELEC, FFB, FFIE, FFMI, FIEEC, FNAIM, FNCCR, FPI, IGNES, GROUPE MULLER, PÔLE HABITAT FFB, SAINT-GOBAIN, SERCE, SYCABEL, UNA3E-CAPEB et USH. Ses études, conseils et astuces sont à retrouver sur www.promotelec.com.